



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le troisième jour du mois de juin 2014 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Louis Laurier, Jean-François Perrier, Gabriel Dagenais, Émilie Martel, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 6 mai 2014.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Travaux d'aqueduc, octroi d'un contrat supplémentaire.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 5) Correspondance.
 - Rapport de la Sûreté du Québec avril 2014.
 - Bilan service incendie mai 2014.
 - Invitation inauguration halte routière Amherst (18 juin 2014/11 heures).
- 6) Installation d'une toilette portative à l'aire de pique-nique du Lac-à-la-Loutre et à l'écocentre.
- 7) Renouvellement de la marge de crédit.
- 8) Approbation de la période des vacances des employés.
- 9) Dépôt des règlements (2013)-100-15 et (2014)-100-16, modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 de la Ville de Mont-Tremblant.
- 10) Modification des coordonnées géographiques ainsi que du nom du plan d'eau en ce qui concerne le règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments sur le Lac-à-la-Loutre (Transport Canada).
- 11) Pacte rural (Parc des Rapides).
 - Luminaires/poteaux.
 - Panneau historique.
 - Réaménagement sentier, clôture et fleurs.
 - Installation d'un toit sur une table + bloc de béton sous les tables (5).
 - Panneau d'entrée Huberdeau/ panneau nom du parc.
 - Support à vélo et signalisation (stationnement corridor).
 - Teinture table et toit.
- 12) Demande pour modifier le nom du Parc des Rapides pour Parc Frédéric Back.
- 13) Projet Je pARTicipe.
- 14) Perception de taxes par l'avocat.
- 15) Demande de subvention initiative d'investissement local.
- 16) Problème de sable tennis.
- 17) Dépôt du rapport trimestriel.
- 18) Formation prévention en matière de harcèlement psychologique au travail (10 juin 2014 à la MRC des Laurentides (gratuit).
- 19) Varia : Tournée Kraft.

- 20) Période de questions.
21) Levée de la session.

RÉSOLUTION 126-14-1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout d'un sujet au point varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 127-14
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 MAI 2014

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 6 mai 2014, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 6 mai 2014 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 89-14 à 126-14 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 128-14
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 6062 à 6106 inclusivement pour un montant de 84 851.36\$ et des comptes à payer au 03/06/2014 au montant de 7 699.19\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 2330 à 2397 inclusivement pour un montant de 22 416.37\$.

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 129-14

TRAVAUX D'AQUEDUC OCTROI D'UN CONTRAT SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU QUE lors de l'appel d'offres numéro 2013-027 pour le remplacement de conduites d'eau potable et d'égout pluvial sur la rue Principale, l'estimation des travaux de 288 667.25\$ + taxes était supérieure à l'offre la plus basse reçue de 198 226\$ + taxes;

ATTENDU QUE lors de préparation du budget un montant de 260 000\$ avait été prévu pour la réalisation de ces travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que le conseil autorise le prolongement des travaux sur une distance de 35 mètres, tel que soumis dans le document préparé par Laurin-Ryan, SENC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 130-14

INSTALLATION D'UNE TOILETTE PORTATIVE À L'AIRE DE PIQUE-NIQUE DU LAC-À-LA-LOUTRE ET À L'ÉCOCENTRE

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil autorise la location d'une toilette et l'installation d'une toilette chimique à l'aire de pique-nique au Lac-à-la-Loutre du 9 juin au 1er septembre 2014 ainsi qu'à l'écocentre du 16 mai au 28 novembre 2014.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 131-14

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement de la marge de crédit auprès de la Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées et autorise la transmission d'une copie des états financiers 2013 et des prévisions budgétaires 2014, tel que requis par Desjardins Centre financier aux entreprises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 132-14

APPROBATION DE LA PÉRIODE DES VACANCES DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le conseil approuve la cédule de prise des vacances pour les employés suivants :

Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière :

- Du 20 juillet au 9 août 2014 (3 semaines).

Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe :

- Du 6 juillet au 19 juillet 2014 (2 semaines).

Alain Côté, chauffeur/opérateur/manœuvre :

- Du 27 juillet au 9 août 2014 (2 semaines).

Eric Durand, chauffeur/opérateur/manœuvre :

- Du 13 juillet au 26 juillet 2014 (2 semaines).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION 133-14

DÉPÔT DES RÈGLEMENTS (2013)-100-15 ET (2014)-100-16, MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt d'une copie des règlements (2013)-100-15 et (2014)-100-16, modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 de la Ville de Mont-Tremblant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 134-14

MODIFICATION DES COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES AINSI QUE DU NOM DU PLAN D'EAU EN CE QUI CONCERNE LE RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS SUR LE LAC-À-LA-LOUTRE (TRANSPORT CANADA)

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que demande soit faite à Transport Canada (Bureau de la sécurité nautique), dans le cadre du règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB), de modifier les coordonnées géographiques reliée au positionnement de la restriction sur le Lac-à-la-Loutre selon les données de la Commission de la toponymie du Québec soit : longitude ouest 74°39'15'' et latitude nord 45°59'43'', de confirmer le nom du plan d'eau soit : Lac-à-la-Loutre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 135-14

OCTROI DU MANDAT POUR LA PRÉPARATION DU NOUVEAU LOGO

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que l'offre de service reçue de Momentum art & Technologie, en date du 14 mai 2014, au montant de 523.14\$ taxes incluses et portant le numéro 251, pour la conception d'un logo pour la municipalité soit acceptée.

La compagnie devra s'engager par écrit à céder en totalité et de façon générale, à la Municipalité, son droit d'auteur à l'égard du logo, y compris le droit de le reproduire, de l'adapter, de le modifier ou de le mettre à jour. Il s'engage en outre s'il s'agit d'une œuvre sous forme numérique à remettre à la Municipalité une copie (y compris du code source ou des programmes) qui permette sa modification ou son adaptation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 136-14

DEMANDE DE PRIX POUR LA FABRICATION DE PANNEAUX HISTORIQUES

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la directrice générale/secrétaire trésorière est autorisée à faire une demande de prix pour la confection de 3 panneaux historiques de 24 x 24, sur lutrin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 137-14

OCTROI D'UN CONTRAT POUR AMÉNAGEMENTS AU PARC DES RAPIDES

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que l'offre de service reçue de monsieur Charles Provost pour effectuer au Parc des Rapides les travaux suivants :

- Nettoyer, remplacer, tailler, planter et ajouter de l'engrais pour un montant de : 2 085\$
- Aménager 5 paliers en 6x6 traités et ajout de gravier au coût de : 1 200\$
- Plantation de 5 arbustes + 2 vivaces à la pancarte d'entrée municipale : 200\$
- Réparation de la clôture de perche au coût de 100\$
- Installation d'un toit sur une table à pique-nique : 1 800\$
- Installation de bloc de béton sous les pattes des 5 tables à pique-nique : 880\$
- Installation de 4 poteaux et mise en place des lampadaires : 300\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 138-14

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA FABRICATION DU NOUVEAU PANNEAU D'ENTRÉE MUNICIPALE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que Mme la conseillère Danielle Hébert est autorisée à octroyer un mandat à la compagnie Momentum art & Technologie, pour la fabrication d'un nouveau panneau d'entrée municipal, pour un budget maximum de 10 000\$ incluant le nouveau logo.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 139-14

ACHAT D'UN SUPPORT À VÉLOS ET DE SIGNALISATION POUR LE CORRIDOR AÉROBIQUE

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que Mme Guylaine Maurice, directrice générale est autorisée à procéder à l'achat d'un support à vélo et des panneaux de signalisation pour le Corridor aérobique (traverse de vélos et identification de la voie de circulation) tel que requis par la Corporation du Parc Linéaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 140-14

DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE POUR CHANGER LE NOM DU PARC DES RAPIDES POUR LE NOM « PARC FRÉDÉRIC BACK »

ATTENDU QUE M. Frédéric Back, possédait une propriété à Huberdeau depuis le 9 novembre 1974;

ATTENDU QUE M. Frédéric Back est décédé le 24 décembre 2013 et que la Municipalité d'Huberdeau désire rendre hommage à ce fervent défenseur des animaux, de la nature et de l'environnement;

ATTENDU QUE dans son projet de réaménagement du Parc des Rapides, la municipalité entend procéder à l'installation d'un panneau commémoratif en l'honneur de M. Frédéric Back et désire par le fait même modifier le nom du Parc;

ATTENDU QUE la famille de M. Back autorise la municipalité à renommer le parc « Parc Frédéric Back »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Qu'une demande soit faite à la commission de toponymie, de changer le nom du Parc des Rapides, pour le nom de « Parc Frédéric Back » en hommage à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 141-14

APPROBATION DU PROJET RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE « JE PARTICIPE »

ATTENDU QUE le projet de la municipalité d'Huberdeau a été retenu dans le cadre du projet de médiation culturelle « Je pARTicipe »;

ATTENDU QUE Mme Danielle Hébert, conseillère répondante/coordonnatrice municipale à arrêter son choix sur le projet proposé par Mme Diane Gonthier et consistant en la fabrication d'une murale en laine feutrée de 4' x 16';

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil entérine le choix de Mme Danielle Hébert, et s'engage à fournir les installations nécessaires à la réalisation du projet, le matériel et la main d'œuvre requis pour l'encrage de l'œuvre sur le terrain ainsi que les fonds nécessaires à l'inauguration du projet (entre 200\$ à 500\$);

Que la municipalité d'Huberdeau s'engage à entretenir l'œuvre et assurer sa pérennité pour une période de 10 ans sans pouvoir en changer d'endroit avant ces 10 ans à moins d'une entente particulière;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 142-14

PERCEPTION DE TAXES PAR L'AVOCAT

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que Me Denis Dubé, avocat soit mandaté pour entreprendre des procédures judiciaires pour la perception des taxes pour les années 2014 et précédentes dans les dossiers suivants :

Matricule	Nom	Montant	Année
1293-21-9458	Dominic Boyer	804.05 \$	2012-2013-2014
1692-79-9973	Hôtel Florent Drouin inc.	515.09 \$	2012-2013-2014
1693-95-4148	Jasmin Hugron	2 221.37 \$	2013-2014
1793-09-5952	Pascal Labrosse	3 022.80 \$	2013-2014
1701-46-7545	Jeannine Lake	3 573.72 \$	2012-2013-2014
1499-11-3585	Katherine Perrier	2 236.00 \$	2012-2013-2014

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 143-14

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME INITIATIVE D'INVESTISSEMENT LOCAL

ATTENDU QUE le programme d'aide financière – Initiative d'investissement local (IIL) de développement économique Canada pour les régions du Québec, permet aux municipalités de remettre en état, améliorer ou agrandir une salle communautaire existante;

ATTENDU QUE des travaux de réfection majeure sont nécessaires à la salle municipale d'Huberdeau (réfection de la couverture, agrandissement et relocalisation des salles de bains, changement des fenêtres, enlèvement des matériaux contenant de l'amiante, installation d'un nouveau revêtement de sol et du revêtement extérieur, amélioration de l'isolation, mise aux normes de certains points (toilette pour handicapée, accès etc.);

ATTENDU QUE le système de fenestration est dangereux d'opération et inopérant à certains endroits et qu'une personne a subi des blessures en raison du bris du mécanisme et que plusieurs fenêtres ont dû être condamné afin d'éviter d'autres incidents;

ATTENDU QU'une caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante a été exécuté et que le rapport déposé en février 2014 démontre la présence d'amiante dans les tuiles de plancher, que celles-ci sont très usées et qu'étant donné ce problème nous ne pouvons procéder à un entretien adéquat, augmentant de ce fait la dégradation de celles-ci et le risque d'exposition à l'amiante;

ATTENDU QUE ce rapport indique également la présence d'amiante dans le recouvrement extérieur de crépi et que celui-ci est classé de niveau à risque élevé;

ATTENDU QUE nos inspections nous ont permis de constater une dégradation accrue du recouvrement extérieur ce qui implique que nous devons procéder à des travaux rapidement;

ATTENDU QUE la commission de la santé et de sécurité du travail exige que nous corrigions la situation;

ATTENDU QUE notre demande cadre bien dans la demande d'aide financière, nos travaux visant à remettre en état, améliorer et agrandir la salle communautaire existante, améliorant ainsi l'offre de service, la qualité de vie des citoyens en plus de pallier à la désuétude et au manque d'espace des infrastructures existantes;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à 896 442\$ et que la municipalité procèdera par règlement d'emprunt pour l'exécution de ces travaux, ce qui augmentera la charge fiscale pour les contribuables;

ATTENDU QU'une demande de subvention a été présentée dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités volet 5.1 et qu'aucune réponse n'a été obtenue jusqu'à maintenant;

ATTENDU QUE l'obtention d'une aide financière du programme Initiative d'investissement local permettrait de réduire le fardeau fiscal des contribuables;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt au montant de 896 442 \$ a été adopté en date du 9 avril 2014 et que celui-ci a été transmis au Ministère des Affaires et de l'Occupation du territoire (MAMROT) en date du 13 mai pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Initiative d'investissement local pour des travaux de remise en état, amélioration et d'agrandissement de la salle communautaire existante pour un montant de 100 000\$.

Que le conseil s'engage à avoir complété les travaux aux plus tard le 30 septembre 2015.

Que le conseil autorise Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tous documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 144-14 **DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL**

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le rapport trimestriel déposé en date du 31 mai 2014 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 145-14
FORMATION PRÉVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est autorisée à participer à la formation « prévention en matière de harcèlement psychologique au travail » devant se tenir le 10 juin 2014 à la MRC des Laurentides. Les frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 146-14
PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DE LA TOURNÉE DE
CÉLÉBRATION KRAFT

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que Mme Julie Thibodeau et M. Jean-François Perrier sont autorisés à présenter un projet dans le cadre de la tournée de célébration Kraft, dont le but est d'obtenir une subvention pour un projet d'amélioration des infrastructures en loisirs plus particulièrement celles s'adressant aux adolescents.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 147-14
ACCÈS AU TENNIS

ATTENDU QUE nous constatons que le court de tennis est présentement utilisé à d'autres fins que pour la pratique du tennis;

ATTENDU le non-respect des affiches prescrivant certaines activités sur le terrain;

ATTENDU QUE ceci pourrait accentuer la dégradation du terrain et occasionner le bris des équipements;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Qu'un cadenas à combinaison numérique soit installé à l'entrée du tennis et qu'un droit d'accès annuel de 5\$ soit imposé pour obtenir la combinaison, qu'un panneau indiquant la façon d'obtenir le droit d'accès soit commandé et installé à l'entrée du tennis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 148-14
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la session soit levée, il est 19h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guyline Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.